

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Bordeaux le **16 JUIN 2017**

Service Urbanisme Aménagement Transport

Unité Planification

Suivi par : Franckie JEANNEAU
ddtm-suat-planification@gironde.gouv.fr
☎ 05 56 24 82 48



LE PRÉFET DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA GIRONDE

à

Monsieur le Président de la CC de Podensac,
Coteaux de Garonne et de Lestiac sur Garonne,
Paillet, Rions
12, Rue du Méréchal Leclerc de Hauteclocque
33720 Podensac

Objet : Demande de dérogation au titre de l'article L. 142-5 du code de l'urbanisme
PLU arrêté de Rions

Réf : Courrier CC du 23/02/2017, projet de PLU arrêté, complément de demande de dérogation reçu le 16/06/2017

Vous m'avez saisi d'une demande de dérogation au titre de l'article L. 142-5 du code de l'urbanisme le 24 février 2017 pour le projet de PLU de la commune de Rions. Le POS de Rions étant devenu caduc le 27 mars 2017, les dispositions du RNU s'appliquent à la commune. En conséquence, vous m'adressez une demande de dérogation modifiée prenant en compte les parties actuellement urbanisées de la commune. Conformément à l'article R. 142-2 du code de l'urbanisme, le délai d'instruction de votre dossier est de QUATRE MOIS à compter de la date de réception du complément de demande de dérogation, soit le 16 juin 2017.

Après réception de l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de l'établissement public compétent pour élaborer le schéma de cohérence territoriale, je vous notifierai une décision d'accord ou de refus de la dérogation motivée notamment au vu des éléments recueillis.

Si vous ne recevez pas de décision dans le délai précité, soit à la date du 16 octobre 2017, vous bénéficierez d'un accord tacite conformément à l'article susvisé. La date initiale d'accord tacite fixée au 24 juin 2017 est annulée.

**Pour le Préfet,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Par délégation,
le Chef du Service Urbanisme, Aménagement, Transports**



Joel GILLON